

PARAPHOBIE Peur des perversions sexuelles

*Phobie non officielle, non reconnue, non spécifique,
non classifiée en tant que trouble anxieux défini dans le DSM-5 et la CIM-11*

La paraphobie ne relève d'aucune entité nosographique du DSM-5-TR ni de la CIM-11, et son usage n'est pas stabilisé.

Je procède à partir de l'acception la mieux attestée, en indiquant les lectures concurrentes.

Morphologie

Le terme est un composé néoclassique : le préfixe grec *para-* (« à côté de », « au-delà de », « en deçà de la norme ») et *phobos* (effroi, crainte). Sa construction est formellement analogue à celle de « paraphilie », dont il constitue en quelque sorte le pendant aversif.

Acception principale (lexicographie des phobies)

Dans les nomenclatures vulgarisées de phobies spécifiques, la paraphobie désigne la crainte, voire l'aversion anxieuse, à l'égard de la « perversion sexuelle », c'est-à-dire des conduites relevant du champ des paraphilies. Cette définition appelle deux réserves : ces listes procèdent d'un geste d'érudition nominaliste (forger un terme pour chaque objet possible de crainte) plutôt que d'une validation clinique, et la notion de « perversion » qu'elles mobilisent est elle-même datée, ayant été abandonnée par la psychiatrie descriptive au profit du couple paraphilie / trouble paraphilique, lequel distingue l'intérêt atypique de sa traduction en détresse ou en préjudice pour autrui.

Statut clinique

Si un tableau de ce type se présentait, il serait vraisemblablement rattaché soit à une phobie spécifique (critères A à F : peur disproportionnée, évitement, retentissement fonctionnel, durée d'au moins six mois), soit à une symptomatologie obsessionnelle à thématique sexuelle (obsessions ego-dystoniques de contenu déviant, avec craintes de passage à l'acte), soit enfin à une formation réactionnelle au sens psychanalytique. Le diagnostic différentiel entre ces registres est ici décisif et suppose d'examiner la dimension ego-dystonique du contenu redouté.

Lectures concurrentes

(a) Une extension par *para-* au sens de « paranormal » (proche de ce que l'on nommerait plus rigoureusement parapsychophobie) ;

(b) une altération de « paraphobie » pour « paraphobie / parapatophobie », où la crainte porterait sur la maladie ou le trouble ;

(c) un emploi métaphorique ou sociologique, calqué sur « homophobie » ou « xénophobie », pour nommer une stigmatisation des personnes paraphiles, usage qui relèverait alors d'une approche des processus d'exclusion, non d'une psychopathologie de l'individu.

Trois pistes d'approfondissement possibles avec Claude IA

1. L'articulation entre phobie spécifique et obsessions sexuelles ego-dystoniques : quels critères sémiologiques permettent de départager l'évitement phobique de la lutte anxieuse contre une intrusion représentationnelle ?
2. La généalogie du concept de « perversion » (Krafft-Ebing, Freud, puis sa dissolution dans la paraphilie du DSM) et ce qu'elle implique pour la validité d'une « phobie de la perversion ».
3. La dimension sociologique et normative : la paraphobie entendue comme dispositif de stigmatisation, en regard de la notion goffmanienne de stigmaté.